

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 25 janvier 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 janvier 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Jeudi 25 janvier 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Benoit MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Pascal LANQUETIN pouvoir à Pierre NICOD

ABSENTS :

Agnès VANHUYSE

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

D) Approbation du procès-verbal du conseil du 21 décembre 2023 :

Une remarque est faite au sujet du procès-verbal du 21 décembre 2023 au sujet des parcelles de bois proposées par Monsieur Humez. Les parcelles concernées sont cadastrées section A n°96 et 98 et non 96 et 97. Ces remarques prises en compte, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Travaux de réhabilitation du bâtiment mairie école

Monsieur Pierre Nicod informe de l'avancée des travaux : intervention du plaquiste pendant les vacances de fin d'année, la poutre dans la salle de classe sera mise en place mercredi 31 janvier et le compteur électrique a été changé ce mercredi par les techniciens du SIEL.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de ces travaux, la commune peut solliciter le département pour obtenir une subvention concernant les travaux de mise en accessibilité, notamment pour la création de la rampe PMR.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, à solliciter le conseil départemental afin d'obtenir une subvention visant à participer au financement des travaux de mise en accessibilité du bâtiment mairie école.

III) Bois – label PEFC

Monsieur Cédric Beschet expose au conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Pour la commune, la contribution financière pour 5 années s'élève à 0,65 € l'hectare à laquelle il faut ajouter 20 € de contribution forfaitaire, soit un coût d'environ 410 euros.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

IV) Révision du montant des charges locatives – bâtiment Pierre Cordier 3, rue de l'église

Monsieur Pierre Nicod évoque le retard accumulé ces 5 dernières années pour réclamer les charges locatives aux locataires du bâtiment communal Pierre Cordier sis 3 rue de l'église.

Une régularisation sera demandée aux locataires pour les 3 dernières années 2021 2022 et 2023. Il fait remarquer que la provision mensuelle actuelle de 30 euros, n'est plus suffisante pour couvrir les frais, c'est pourquoi il est proposé d'augmenter cette provision et de la fixer à 60 euros par mois pour les deux locataires concernés.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de fixer le montant des charges locatives des locataires du bâtiment communal 3 rue de l'église à 60 euros mensuels et ce, à compter du 1^{er} février 2024.

V) Compte rendu de la commission jeunesse et Sport

Activité ping-pong

Monsieur Arnaud Saillard rapporte les décisions de la commission au sujet de l'activité de ping pong qui a été proposée aux habitants du village au local du rez de chaussée de l'immeuble 14 rue des Courbes.

Afin de valider la mise en place de l'activité, plusieurs conditions sont évoquées : la désignation d'un responsable, la problématique de l'assurance, l'achat de deux tables et des 3 créneaux définis à 1 matin et deux soirs. Il est rappelé que l'activité sera réservée uniquement aux gens du village et il sera demandé d'établir une feuille de présence. Une rencontre aura lieu avec les initiateurs du projet pour définir ces modalités.

Article bulletin municipal

La commission propose de mettre à l'honneur des jeunes sportifs du village, à savoir Lilan Tréand (combiné nordique), Kévin Bejeannin (karting) et Simon Millereau (ski de fond). Un article sera rédigé sur chacun d'eux dans le prochain bulletin municipal.

VI) Questions diverses

Point travaux bâtiment communaux

Une suspicion de fuite a été détectée au bâtiment bains douches. La prochaine commission bâtiment étudiera la problématique et se penchera également sur l'atelier communal rue du plane.

SIEL Electricité – travaux 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont prévus en mai-juin 2024 et concerneront les rues du Marais, de la Pyramide et une partie de la rue de Chargebin.

Croix rouge – besoin de bénévoles

Monsieur le Maire rappelle que l'association a besoin de bénévoles pour transporter nos aînés du village à diverses rendez-vous médicaux ou autres, si besoin et pour tout autre renseignement, il convient d'appeler le 03.81.39.16.02

Voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation financière au voyage scolaire des GS CP CE1 CE2, cette demande fera l'objet d'une réflexion menée par le SIEHJ.

Fin de la séance : 22 heures

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 29 février 2024

Le Maire,
Bernard BESCHET



Le secrétaire de séance
Arnaud SAILLARD